

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES TRADUCTEURS**  
**INTERNATIONAL FEDERATION OF TRANSLATORS**

**Congrès statutaire de la FIT | 2 et 3 août 2014 | PROCÈS-VERBAL**

Le présent procès-verbal suit l'ordre des points de l'ordre du jour initial. Tous les documents de travail mentionnés aux présentes peuvent être consultés dans les pages réservées aux membres du site web de la FIT (connexion requise).

En cas d'incohérence ou de divergence entre la version anglaise et celle d'autres langues, la version anglaise fera foi.

Sujet	Contexte
<b>SAMEDI</b>	
<b>1.</b>	<b>Ouverture du Congrès</b>
	La présidente Marion Boers (SATI) souhaite la bienvenue aux participants et félicite le BDÜ pour son excellent travail de planification. Elle explique que la réunion sera enregistrée en vue de la rédaction du procès-verbal. Les participants n'y voient aucune objection. De même, personne ne s'objecte à être photographié. Marion explique que la première partie de l'ordre du jour se rapporte à l'expérience des dernières années, tandis que la seconde partie prépare l'avenir, notamment par l'élection des nouveaux membres du Conseil.
<b>2.</b>	<b>Nomination des trois scrutateurs</b>
	On procède à la nomination des trois scrutateurs. Marion Boers demande des mises en candidature. Il y en a trois : Eylvor Fogarty (ITI), João Esteves-Ferreira (ASTTI) et Jane Rollet (SFT). Marion Boers explique la procédure de vote à main levée et souligne qu'elle sera bientôt changée.
<b>3.</b>	<b>Adoption de l'ordre du jour</b>
	<b>Motion</b> : Adopter l'ordre du jour. <b>Appuyée par</b> : Liese Katschinka. Certaines modifications sont apportées à l'ordre du jour. La discussion sur les cotisations est devancée et se fera après le point 11.3.  Pour : 43, Contre : 0, Abstention : 0 Ce vote confirme que le quorum est atteint.
<b>4.</b>	<b>Proposition d'amendement du Règlement intérieur concernant le système de vote</b>
	<b>Voir le document :</b>  <a href="#"><u>4.1.Electronic voting EN</u></a>  <b>Motion</b> : Autoriser le vote électronique au lieu du vote à main levée durant le Congrès  <b>Appuyée par</b> : João Esteves-Ferreira

		<p>Pour : 44, Contre : 0, Abstention : 0</p> <p>Le technicien explique le système de vote électronique et le fonctionnement de la commande. Les participants doivent voter au moyen de la commande dans les 20 secondes suivant l'annonce de l'ouverture du vote, période pendant laquelle le voyant vert de la commande est allumé. Il y a trois choix : Oui, Non et Abstention. Après avoir fait leur choix, les participants doivent le confirmer en appuyant sur la touche Enter (bouton L).</p> <p>On procède à une simulation de vote.</p>
5.	<b>Ratification de l'admission de nouveaux membres</b>	<p><b>Voir le document :</b></p> <p>5. Ratification des nouveaux membres : voir le document <a href="#"><u>members_bil_exit</u></a></p> <p><b>Toutes les motions relatives aux membres appuyées par :</b> Henry Liu</p> <p><b>Motion :</b> Admettre la <b>National Association of Judiciary Interpreters &amp; Translators (NAJIT, États-Unis)</b> en tant que membre ordinaire</p> <p>Pour : 31, Contre : 8, Abstentions : 7</p> <p><b>Motion :</b> Admettre l'<b>Association de Traducteurs et Interprètes professionnels du Congo (ATIPCO)</b> en tant que membre ordinaire</p> <p>Pour : 39, Contre : 6, Abstentions : 3</p> <p><b>Motion :</b> Admettre l'<b>Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ)</b> en tant que membre ordinaire</p> <p>Le président de l'OTTIAQ, Réal Paquette, présente son association aux participants. Il explique que l'Ordre créé au Québec est le seul organisme accrédité des trois professions qu'il représente au Québec. Plusieurs membres de l'OTTIAQ ont collaboré aux activités de la FIT et le Secrétariat de la FIT a été installé au Canada pendant de nombreuses années. Pour des raisons qui ne sont pas abordées ici, l'organisme s'est séparé du CTTIC, cessant ainsi d'être affilié à la FIT. En 2013, il a fait une demande d'adhésion à la FIT à laquelle il voulait continuer d'appartenir. Le CTTIC n'est pas en faveur de l'admission de l'OTTIAQ en tant que membre ordinaire pour des raisons internes. Le Conseil a étudié la question et décidé qu'il était possible que plusieurs organismes du même pays deviennent membres de la FIT. Le Conseil de la FIT attache une grande importance à la bonne entente entre les associations et offre d'aplanir les différends entre ses membres. Une discussion suit sur l'impact de l'admission d'un grand nombre de petites associations en tant que membres ordinaires ayant les mêmes droits de vote que les</p>

	<p>grandes associations faîtières. Puisqu'il existe huit associations au Canada, ce pays pourrait alors disposer d'un bloc de voix important.</p> <p><b>Motion :</b> Admettre l'<b>Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ)</b> en tant que membre ordinaire</p> <p>Pour : 35, Contre : 3, Abstentions : 7</p> <p><b>Motion :</b> Admettre l'<b>Azerbaijan Youth Translators Association (AGTA)</b> en tant que membre ordinaire</p> <p>Ismayil Jabrayilov (AGTA) présente son organisme qui réunit diverses catégories de traducteurs et d'interprètes. En réponse à une question, il explique que la présence du mot « youth » dans le nom de l'association était liée à l'obtention d'un URL approprié.</p> <p>Pour : 44, Contre : 0, Abstentions : 3</p> <p><b>Motion :</b> Admettre l'<b>Association luxembourgeoise des traducteurs et interprètes (ALTI)</b> en tant que membre ordinaire</p> <p>Fondée en 2011, l'ALTI compte plus de 60 membres de plus d'une vingtaine de pays travaillant dans quelque 25 langues. Les membres se répartissent en plusieurs catégories, y compris celle des membres associés. Il s'agit en majorité de traducteurs, auxquels s'ajoutent quelques interprètes travaillant essentiellement devant les tribunaux. L'association s'est dotée d'un code de déontologie.</p> <p>Pour : 49, Contre : 0, Abstention : 0</p> <p><b>Motion :</b> Admettre l'<b>Italian Association of Conference Interpreters (ASSOINTERPRETI)</b> en tant que membre ordinaire</p> <p>Gabriella Vanzan présente cette association fondée en 1974 qui compte 180 membres. L'association juge important de faire partie de la famille internationale des associations.</p> <p>Un participant s'objecte à l'admission de cette association, estimant que ses statuts et principes directeurs ne sont pas compatibles avec les principes fondamentaux de la FIT. L'article 3 des Statuts de la FIT stipule que la FIT poursuit exclusivement des objectifs professionnels, en soutenant la profession et en rehaussant le statut artistique et scientifique. Or, ASSOINTERPRETI surveille la façon dont ses membres s'acquittent de leurs contrats ; elle ne s'occupe donc pas seulement de la reconnaissance générale de la profession, mais de la façon dont ses membres obtiennent du travail.</p> <p>Gabriella Vanzan répond que cette objection est sans fondement. Elle</p>
--	--

	<p>ajoute que son association n'a pas d'activité commerciale.</p> <p>Pour : 35, Contre : 3, Abstentions : 10</p> <p><b>Motion :</b> Admettre la <b>Costa Rica Association of Translators and Interpreters</b> en tant que membre ordinaire</p> <p>Pour : 45, Contre : 2, Abstentions : 3</p> <p><b>Motion :</b> Admettre la <b>Legal Translation Section, Qatar Supreme Judiciary Council (SJC)</b> en tant que membre associé</p> <p>Pour : 40, Contre : 5, Abstentions : 4</p> <p><b>Motion :</b> Admettre le <b>Department of Translation and Interpretation of Atilim University, Turkey</b> en tant que membre associé</p> <p>Pour : 40, Contre : 1, Abstentions : 3</p> <p><b>Motion :</b> Admettre la <b>Xi'an International Studies University</b> en tant que membre associé</p> <p>Pour : 44, Contre : 1, Abstentions : 5</p> <p><b>Motion :</b> Autoriser l'inclusion de trois autres candidats membres dans la procédure de ratification : Werner Richter (Autriche)</p> <p>Pour : 40, Contre : 4, Abstentions : 4</p> <p><b>Motion :</b> Admettre l'<b>Association of Conference Interpreters from the Czech Republic (ASKOT)</b> en tant que membre ordinaire</p> <p>Le président de l'ASKOT présente une vue d'ensemble de son organisme. L'association réunit des interprètes de conférence et s'occupe des problèmes de cette profession. Elle compte 94 membres, soit moins de la moitié des interprètes de conférence du pays ; elle se veut sélective pour mettre en valeur la profession.</p> <p>Le représentant de l'autre association tchèque membre de la FIT présent dans la salle parle en faveur de la ratification de l'admission de l'ASKOT.</p> <p>Pour : 48, Contre : 1, Abstention : 1</p> <p><b>Motion :</b> Admettre l'<b>Asociacion de Traductores e Intérpretes del Ecuador (ATIEC)</b> en tant que membre ordinaire</p>
--	--

		<p>Pour : 48, Contre : 0, Abstentions : 4</p> <p><b>Motion :</b> Admettre la <b>Serbian Association of Literary Translators (SAPT)</b> en tant que membre ordinaire</p> <p>Pour : 48, Contre : 1, Abstentions : 3</p>
6.	<b>Extinction de la qualité de membre</b>	<p><b>Voir le document :</b></p> <p><b>6. Terminations.</b> En réponse à une question d'un participant, le Conseil confirme que plusieurs démarches ont été faites pour tenter d'éviter ces exclusions. Toutes les exclusions sont attribuables au défaut de paiement de la cotisation à la FIT sur plus d'un an.</p> <p><b>Motion :</b> Éteindre la qualité de membre de la FIT de la <b>Hong Kong Translation Society Ltd</b></p> <p>Pour : 47, Contre : 0, Abstentions : 3</p> <p><b>Motion :</b> Éteindre la qualité de membre de la FIT de l'<b>Iraqi Translators Association</b></p> <p>Pour : 47, Contre : 0, Abstentions : 4</p> <p><b>Motion :</b> Éteindre la qualité de membre de la FIT de la <b>Jordanian Translators' Association</b></p> <p>Pour : 48, Contre : 1, Abstentions : 3</p> <p><b>Motion :</b> Éteindre la qualité de membre de la FIT de <b>Masters of Literary Translation (RU)</b></p> <p>Pour : 48, Contre : 1, Abstentions : 3</p> <p><b>Motion :</b> Éteindre la qualité de membre de la FIT de l'<b>Organización Mexicana de Traductores Capítulo Occidente</b></p> <p>Pour : 50, Contre : 2, Abstentions : 2</p> <p><b>Motion :</b> Éteindre la qualité de membre de la FIT de la <b>Société hellénique des traducteurs de littérature</b></p> <p>Pour : 47, Contre : 1, Abstentions : 3</p> <p><b>Motion :</b> Eteindre la qualité de membre de la FIT de l'<b>École Supérieure Roi Fahd de Traduction</b></p> <p>Pour : 41, Contre : 2, Abstentions : 6</p> <p><b>Motion :</b> Éteindre la qualité de membre de la FIT de l'<b>Euro-Schulen</b></p>

		<p><b>Organisation</b></p> <p>Pour : 46, Contre : 2, Abstentions : 4</p> <p><b>Motion :</b> Éteindre la qualité de membre de la FIT de l'<b>Universidad Intercontinental Escuela de Traducción</b> (Mexique)</p> <p>Pour : 47, Contre : 1, Abstentions : 5</p> <p>Appartenance de la <b>Swedish Writers Union Translators</b> à la FIT – Aucun vote n'est nécessaire puisque cette association s'est retirée.</p> <p>On demande pourquoi cet organisme a décidé de quitter la FIT. Le Secrétariat de la FIT a demandé à l'association quels étaient les motifs de son retrait, sans recevoir de réponse. Un participant se dit préoccupé de la très faible représentation des traducteurs littéraires.</p> <p>Ika Kaminka, qui représente l'Association norvégienne des traducteurs littéraires et l'Association norvégienne des écrivains et traducteurs de non fiction, invite tous les représentants des traducteurs littéraires à se réunir au déjeuner pour discuter de ce qu'ils peuvent faire pour améliorer la situation.</p> <p>Un participant formule une suggestion : lorsqu'une association éprouve des difficultés ou envisage de se retirer de la FIT, les associations proches géographiquement pourraient être avisées afin qu'elles entrent en communication avec elle et lui offrent leur aide.</p> <p>Aucune ratification n'est requise pour les deux nouveaux membres observateurs :</p> <p><b>1. Association of Translation and Interpreters of Uzbekistan</b></p> <p><b>2. International Association of Professional Translators and Interpreters (IAPTI) Argentine</b></p>
7.	<b>Rapports du Conseil de la FIT</b>	<p><b>Voir les documents :</b></p> <p><a href="#"><u>7. Council report</u></a></p> <p><a href="#"><u>7.1. ID Cards Report to Council</u></a></p> <p><a href="#"><u>7.2. SC ED Report 2014</u></a></p> <p>Marion Boers annonce que le Conseil attendra que FIT Europe ait pris une décision concernant une base de données de pigistes à sa réunion de novembre 2014 avant de décider s'il y a lieu de poursuivre le projet à l'échelle internationale. Si ce projet est accepté, il exigera un</p>

	<p>financement qui n'est pas prévu au budget actuel.</p> <p>Les participants voient à l'écran la résolution rédigée par la FIT en soutien aux traducteurs et interprètes qui travaillent dans des zones de conflit.</p> <p><b>Peter Krawutschke</b> mentionne que le guide relatif aux zones de conflit s'adresse principalement aux interprètes locaux qui travaillent dans ces zones. Il n'est pas évident qu'il vise aussi les traducteurs ; il faudra vérifier ce point.</p> <p>L'association néerlandaise soulève la question des interprètes en Afghanistan. Il faut préciser quel pays est responsable de ces professionnels et formuler un code de conduite adapté à leur milieu de travail particulier : doivent-ils simplement suivre les instructions de leurs employeurs, ou devraient-ils être eux-mêmes responsables de s'assurer du respect des droits des personnes interrogées.</p> <p><b>Motion :</b> Accepter le rapport du Conseil.</p> <p><b>Appuyée par :</b> Autriche</p> <p>Pour : 49, Contre : 0, Abstention : 0</p> <p><b>Motion :</b> Ratifier la décision du Conseil d'interrompre définitivement le programme de carte d'identité de la FIT</p> <p><b>Appuyée par :</b> João Esteves-Ferreira (Portugal)</p> <p>Pour : 49, Contre : 2, Abstentions : 2</p> <p><b>Motion :</b> Accepter le rapport de la directrice générale</p> <p>Le Conseil sortant remercie Jeanette Ørsted pour son travail assidu et ses efforts visant à améliorer les processus ; elle a accompli un travail remarquable et la FIT a de la chance de pouvoir compter sur elle.</p> <p><b>Appuyée par :</b> Izabel Arocha</p> <p>Pour : 50, Contre : 0, Abstention : 0</p> <p>Le Conseil a rédigé un énoncé de position sur l'externalisation ouverte, qui sera bientôt traduit et diffusé. Le Conseil a aussi mis en place un groupe de discussion électronique dont tous les agents de liaison sont membres. Les membres de la communauté des traducteurs, terminologues et interprètes disposeront ainsi d'une plateforme d'échange d'idées, de solutions aux problèmes, etc.</p>
--	---

8.	Rapports des centres régionaux de la FIT	<p><b>Voir les documents :</b></p> <p><a href="#">8.1. FIT Europe Report</a></p> <p><a href="#">8.2. FITLatAm</a></p> <p><a href="#">8.3. FIT North America</a></p>
8.1	FIT Europe	<p><b>Motion :</b> Accepter le rapport de FIT Europe</p> <p><b>Appuyée par :</b> Henry Liu</p> <p>Pour : 44, Contre : 0, Abstentions : 3</p>
8.2	FIT Amérique latine	<p><b>Motion :</b> Accepter le rapport de FIT Amérique latine</p> <p><b>Appuyée par :</b> Reiner Heard</p> <p>Pour : 43, Contre : 0, Abstentions : 7</p>
8.3	FIT Amérique du Nord	<p><b>Motion :</b> Accepter le rapport de FIT Amérique du Nord</p> <p><b>Appuyée par :</b> Liese Katschinka</p> <p>Pour : 46, Contre : 1, Abstentions : 6</p>
9	Comités	<p><b>Voir les documents :</b></p> <p><a href="#">9.1. SC 2014 Awards Report</a></p> <p><a href="#">9.2. SC Legal T&amp;I Report</a></p> <p><a href="#">9.3. SC 2014 Copyright Report</a></p> <p><a href="#">9.4. SC 2014 Prof Development Report</a></p> <p><a href="#">9.5. SC 2014 Human Rights Report</a></p> <p><a href="#">9.6. SC 2014 Medical Interpreting Report</a></p> <p><a href="#">9.7. SC 2014 Standards Report</a></p> <p><a href="#">9.8. SC 2014 Translation and Culture Report</a></p> <p>Marion Boers demande s'il y a des commentaires ou des questions au</p>

		<p>sujet de ces rapports. Un participant suggère que la FIT adhère au comité ISO TC 37/WG 5 qui travaille à des normes liées au domaine langagier. En réponse à une demande, le Conseil a désigné Izabel Arocha à titre d'agente de liaison FIT-ISO ; active au sein des sous-comités pertinents d'ISO TC 37/WG 5, elle a accepté d'assurer la liaison avec l'ISO au nom de la FIT tout en continuant de représenter les États-Unis en qualité d'experte technique.</p> <p>Le Comité de traduction et d'interprétation juridiques organise un forum bisannuel. Il distribue les Actes du dernier forum tenu à Belgrade et fait une présentation au Congrès ouvert.</p>
<b>9.1</b>	Comité pour la base de données des plaintes	<p><b>Motion :</b> Prolonger le mandat du comité jusqu'à la mi-2015 pour compléter les travaux en cours</p> <p><b>Appuyée par :</b> Christine Springer</p> <p>Pour : 46, Contre : 0, Abstentions : 5</p> <p>Henry Liu fait le compte rendu des travaux accomplis depuis la dernière réunion du Conseil. Le comité préparera un sondage pour recueillir des données sur les processus de règlement des plaintes mis en place par les membres. Par la suite, il demandera aux membres qui disposent d'un tel processus de lui communiquer des cas pour la base de données. Le comité demande aux participants de répondre au questionnaire et de décrire des cas dans le respect de l'anonymat.</p>
<b>9.2</b>	Autres comités	<p><b>Motion :</b> Accepter les rapports des comités</p> <p><b>Appuyée par :</b> Liese Katschinka</p> <p>Pour : 51, Contre : 0, Abstentions : 2</p>
<b>10.</b>	<b>Finances</b>	<p><b>Voir les documents :</b></p> <p><a href="#"><u>10.0. Treasurer report</u></a></p> <p><a href="#"><u>10.1. Consolidated accounts 2011-13</u></a></p> <p><a href="#"><u>10.2. Auditor report</u></a></p> <p><a href="#"><u>10.3. Currency resolution</u></a></p>
<b>10.1</b>	Discussion et approbation des états financiers (2011, 2012, 2013)	<p><b>Motion :</b> Approuver les états financiers consolidés pour 2011, 2012 et 2013</p> <p>Reina De Bettendorf rend brièvement compte au Congrès statutaire des tâches qu'elle a accomplies à titre de trésorière de la FIT. Elle remercie son prédécesseur Andrew Evans pour ses conseils. Elle explique qu'en</p>

		<p>2013, elle a mis en place un plan de travail en vertu duquel l'aide-comptable, la directrice générale et la trésorière identifient tous les mois les tâches et les échéances liées à la préparation des états financiers. La mise à jour mensuelle des livres comptables a aidé à suivre de près les états financiers de l'organisation.</p> <p><b>Appuyée par :</b> Izabel Arocha</p> <p>Pour : 48, Contre : 0, Abstentions : 2</p>
<b>10.2</b>	Nomination des vérificateurs des comptes de la FIT	<p><b>Motion :</b> Nommer <i>Streicher &amp; Brotschin Revision und Unternehmensberatung AG</i> de Bâle, Suisse, comme vérificateurs des comptes de la Fédération conformément à l'article 25 des Statuts</p> <p><b>Appuyée par :</b> Liese Katschinka</p> <p>Pour : 48, Contre : 0, Abstentions : 3</p>
<b>10.3</b>	Devise de la FIT	<p><b>Motion :</b> Conserver le franc suisse comme devise de comptabilité de la FIT et, jusqu'au prochain Congrès, continuer de libeller les cotisations en dollars US et en euros en plus du franc suisse, en appliquant le taux de change par rapport au franc suisse en vigueur de la date de la facture. Cette disposition sera examinée par le prochain Congrès qui pourra la reconduire, la rendre permanente ou la laisser expirer selon le cas, et le Règlement financier sera amendé en conséquence.</p> <p>Un membre insiste sur la nécessité de faire preuve de souplesse pour s'adapter aux besoins des membres. Andrew Evans répond que les cotisations peuvent être payées dans diverses monnaies, tant que le montant versé au compte de la FIT équivaut à la cotisation facturée en francs suisses.</p> <p><b>Appuyée par :</b> Henry Liu</p> <p>Pour : 43, Contre : 0, Abstentions : 7</p>
		<p><b>Modification à l'ordre du jour : au lieu de présenter les candidats au Conseil, on devance le point 11.4 Conseillers honoraires :</b></p> <p><b>Les candidatures de Frans de Laet, Andrew Evans, Adolfo Gentile, Peter Krawutschke et Marion Boers sont toutes acceptées.</b></p>
	<b>Présentation des candidats au Conseil</b>	<p><b>Sandra Bertolini</b> – Associazione Italiana Traduttori e Interpreti (AITI)</p> <p><b>Reina de Bettendorf</b> – Asociacion de Traductores e Interpretes de Panama (APTI)</p> <p><b>Sabine Colombe</b> – Société Française des Traducteurs (SFT)</p> <p><b>Eleanor Cornelius</b> – South African Translators' Institute (SATI)</p>

	<p><b>Olga Egorova</b> – Union des traducteurs de Russie (UTR)</p> <p><b>Robert Ensor</b> – Association néerlandaise des traducteurs et interprètes (NGTV)</p> <p><b>Reiner Heard</b> – Association allemande des traducteurs et interprètes professionnels (ATICOM)</p> <p><b>Alejandra M. Jorge</b> – Association argentine des traducteurs et interprètes (AATI)          (Nota : un représentant parle en son nom)</p> <p><b>Emilia Koralova</b> – Union des traducteurs de Bulgarie (UTB)          (Nota : un autre représentant parle en son nom en français ; Emilia parle allemand et assiste au Congrès)</p> <p><b>Kenneth Larose</b> – Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada (CTTIC)          (Nota : Denis Bousquet parle au nom de M. Larose qui n'est pas présent)</p> <p><b>Henry Liu</b> – New Zealand Society of Translators and Interpreters (NZSTI)</p> <p><b>Eva Malkki</b> – Association finlandaise des traducteurs et interprètes (SKTL)</p> <p><b>Silvana Marchetti</b> – Association cubaine des traducteurs et interprètes (ACTI)</p> <p><b>Alan Melby</b> – American Translators Association (ATA)</p> <p><b>Maria Mousafiri</b> – Association panhellénique des traducteurs (PAT)</p> <p><b>Terence Oliver</b> – Institute of Translation and Interpreting (ITI)</p> <p><b>Kevin Quirk</b> – Association norvégienne des écrivains et traducteurs de non fiction (NFF)</p> <p><b>Beatriz Rodrigues</b> – Colegio de Traductores Publicos de la Ciudad de Buenos Aires (CTPCBA)</p> <p><b>Rada Sharlandzhieva</b> – Union des traducteurs de Bulgarie (UTB)          (Nota : un autre représentant parle en son nom)</p> <p><b>Gangyi Wang</b> – Association des traducteurs de Chine (TAC)</p>
--	---

## CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX DE LA FIT

Lauréats :

- 1. Prix Aurora Borealis de traduction de littérature de non fiction : Metella Paterlini** - Associazione Italiana Traduttori e Interpreti (AITI)
- 2. Prix Aurora Borealis de traduction de littérature de fiction : Prof. Xu Yuanchong** – Association des traducteurs de Chine (TAC)  
(Prix reçu en son nom ; âgé de 93 ans, il ne peut voyager)
- 3. Médaille Karel Čapek : Kari Kemeny** – Union des Interprètes et Traducteurs (République tchèque)  
(Prix remis par Amalaine Diabova et reçu par un représentant au nom de la lauréate)
- 4. Prix Astrid Lindgren : Julia Lydia Calzadilla Nunez** (ACTI Cuba – prix remis par Torstein Bugge Hoverstad (Norvège)
- 5. Meilleur revue : ITI Bulletin**
- 6. Meilleur site web : ITI et Universitas** – Prix conjoint ([www.iti.org.uk](http://www.iti.org.uk) et [www.universitas.org](http://www.universitas.org))
- 7. Prix FIT d'excellence en traduction scientifique et technique : Svetla Moutafova** – Union des traducteurs de Bulgarie
- 8. Prix FIT d'excellence en interprétation : Dorothy Charbonneau** – CTTIC, Canada
- 9. Concours d'affiches de la Journée mondiale de la traduction 2013 - Par delà les barrières linguistiques : Un monde uniifié** - José Krawczyk – Colegio National de Traductores y Interpretes (Conalti), Venezuela
- 10. Concours de cartes postales 2014 : Gisela Carvalho** – Colegio de Traductores Publicos de la Ciudad de Buenos Aires (CTPCPA), Argentine
- 11. Concours de cartes postales 2014 : Jaroslav Soltys** – SSPOL, Slovaquie
- 12. Médaille Pierre-François Caillé** : le lauréat sera annoncé lors du Congrès ouvert

## DIMANCHE

<b>11.</b>	<b>Gouvernance</b>	
<b>11.1</b>	Stratégie 2014-2017	<b>Voir les documents :</b>  <a href="#"><u>11.1. FIT Strategic Vision</u></a>  En 2008, le Conseil de la FIT a formulé un plan stratégique complet décrivant le travail à accomplir durant les six années suivantes. Depuis lors, la présentation du plan a été simplifiée. Le présent Conseil s'est

		<p>penché sur ce plan et sur les résultats du sondage effectué auprès des membres en 2012. Le plan stratégique est divisé en cinq catégories. Le document de vision stratégique reprend ces catégories et leurs subdivisions et les assortit de mesures concrètes, de sorte que chaque Conseil peut s'inspirer du plan pour décider des actions qu'il désire prioriser pour atteindre les grands objectifs visés. Marion Boers demande s'il y a des commentaires ou des questions au sujet de ce document.</p> <p>Une participante fait un commentaire sur l'un des éléments de la vision portant sur la relève, avec lequel elle n'est pas d'accord. Marion explique que cet élément n'a pas été mis en œuvre et qu'il appartient à chaque Conseil de décider de la façon dont il poursuivra chaque objectif.</p> <p><b>Motion :</b> Accepter les principes du document d'orientation stratégique comme lignes directrices des travaux du Conseil</p> <p><b>Appuyée par :</b> Liese Katschinka</p> <p>Pour : 47, Contre : 0, Abstentions : 0</p>
<b>11.2</b>	Modifications aux Statuts de la FIT	<p><b>Voir les documents :</b></p> <p><a href="#"><u>11.2 By-law amendments</u></a></p> <p><a href="#"><u>11.2.1 Explanatory Memo</u></a></p> <p>Il faut discuter des modifications aux Statuts proposées par le Conseil et par le Comité de développement organisationnel et voter sur ces propositions.</p> <p>Reiner Heard explique le travail accompli par le Comité de développement organisationnel. Les membres du comité venaient de toutes les régions et un sondage a été effectué pour obtenir les commentaires des membres sur tous les enjeux. Toutes les propositions ont été soigneusement examinées.</p>
<b>11.2.1</b>	Propositions du Conseil	<p><b>Motion :</b> Discuter des modifications aux Statuts section par section et voter sur ces propositions</p> <p>Marion Boers explique qu'il faut modifier les Statuts de la FIT pour les adapter à l'évolution de la technologie et renforcer l'efficacité du fonctionnement de la FIT.</p>
<b>11.2.2</b>		<p><b>SECTION I — DÉNOMINATION, SIÈGE, DURÉE ET OBJET</b></p> <p>C'est la première fois que le sigle TTI est utilisé pour désigner les traducteurs, terminologues et interprètes. Deux participants n'aiment</p>

		<p>pas cette abréviation. Un autre préfère le sigle TTI en usage dans son association. On propose de ne pas utiliser TTI dans les documents écrits.</p> <p><b>Motion supplémentaire :</b> Ne pas utiliser l'abréviation TTI et utiliser plutôt l'expression « traducteurs, interprètes et terminologues » dans les Statuts dans les deux langues</p> <p><b>Motion :</b> Werner Richter</p> <p><b>Appuyée par :</b> Liese Katschinka</p> <p>Pour : 27, Contre : 13, Abstentions : 8</p> <p>Motion adoptée.</p> <p>Un participant propose de modifier comme suit la dernière phrase de l'article 1 : « ... à l'exclusion des entités commerciales et des organisations qui admettent des entités commerciales en qualité de membres ordinaires. » On souligne que, bien que cette proposition d'une portée considérable n'ait pas été soumise dans les délais prévus avant le Congrès, la modification pourrait être mise aux voix si les participants en décident ainsi par un vote à la majorité des 2/3 (article 46 des Statuts).</p> <p><b>Motion supplémentaire :</b> Discuter de l'adhésion des entités commerciales à la FIT</p> <p><b>Motion :</b> Llorenç Serrahima</p> <p><b>Appuyée par :</b> Jane Rollet</p> <p>Pour : 22, Contre : 21, Abstentions : 5</p> <p>Motion rejetée (majorité des 2/3 requise)</p> <p>Il faudra donc attendre le prochain Congrès pour aborder cette question, qui devrait de préférence être soumise au Conseil dans les délais requis.</p> <p><b>Motion :</b> Accepter les modifications proposées</p> <p>Pour : 50, Contre : 0, Abstention : 1</p>
<b>11.2.3</b>		SECTION II — MEMBRES

	<p>La proposition vise à plafonner le nombre de conseillers honoraires à 10. Un participant souligne que le mandat des conseillers honoraires a une durée illimitée et que rien ne permet de les destituer, même s'ils se discréditent. L'article 14 des Statuts stipule qu'un conseiller honoraire peut assister à toutes les réunions à titre d'observateur.</p> <p><b>Motion supplémentaire</b> : Supprimer le plafonnement du nombre de conseillers honoraires</p> <p><b>Motion</b> : Sandra Bertolini</p> <p><b>Appuyée par</b> : Amalaine Diabova</p> <p>Pour : 17, Contre : 34, Abstention : 1 Motion rejetée</p> <p><b>Motion</b> : Accepter les modifications proposées</p> <p>Pour : 48, Contre : 1, Abstentions : 2</p> <p>Des modifications rédactionnelles ne nécessitant pas de vote sont proposées aux articles 15 à 18.</p> <p>Un participant s'interroge sur la pertinence d'élire les membres du Conseil en ligne. Marion Boers explique que des élections en ligne permettraient à tous les membres de voter au lieu des seuls participants au Congrès. Un autre participant se demande comment on peut être candidat au Conseil sans assister au Congrès en personne. Il ne s'oppose pas au vote en ligne tant que celui-ci coïncide avec celui des participants au Congrès. On pourrait peut-être permettre aux membres absents du Congrès de voter par vidéoconférence. On propose de supprimer cette modification. Un autre participant explique qu'une association absente pourrait voter par procuration. Un participant indique que l'ITI n'exige pas que tous les électeurs soient présents dans la salle, ce qui permet à d'autres membres de participer à distance en temps réel. Sabine Colombe mentionne que la SFT utilise sans problèmes le vote en ligne. Un autre participant déclare que, malgré la viabilité du vote en ligne, le vote est influencé par les conversations avec les candidats sur l'orientation que devrait prendre la FIT. Liese Katschinka souligne la difficulté de voter en ligne avant le Congrès.</p> <p><b>Motion supplémentaire</b> : Abandonner les modifications proposées à l'article 29 proposé</p> <p><b>Motion</b> : Ika Kaminka (Norvège)</p> <p><b>Appuyée par</b> : Liese Katschinka</p>
--	--

		Pour : 40, Contre : 5, Abstentions : 6
<b>11.2.4</b>		<p><b>SECTION III — ORGANES DE DIRECTION</b></p> <p><b>Motion :</b> Accepter les modifications proposées aux articles 19 à 27</p> <p>On a ajouté l'exigence que le Congrès traite de toute affaire qui est de son ressort. La modification apportée à l'article 25 est de nature rédactionnelle, pour rendre la version anglaise plus facile à lire. La numérotation des articles est celle de la version modifiée.</p> <p>Pour : 50, Contre : 0, Abstention : 1</p> <p>Articles 28-33 – Le premier changement important proposé touche l'article 28. Malgré que les réunions en personne soient plus productives, on estime que le Conseil doit se réunir plus d'une fois par année. Bien qu'il y ait beaucoup de discussions virtuelles entre les réunions, il a été décidé d'ajouter au moins une réunion virtuelle du Conseil. Le Bureau a tenu des réunions en ligne mensuelles de 7 ou 8 personnes qui se sont révélées très utiles.</p> <p>À l'article 30, Marion Boers insiste sur le fait que chaque membre du Conseil doit s'engager à s'acquitter de tâches spécifiques afin que tous mettent la main à la pâte. À l'article 33, on a ajouté une disposition permettant aux membres de destituer le Conseil par un vote de défiance.</p> <p>Un participant souligne que l'article 33 ne peut s'appliquer sans un vote en ligne, proposition qui a été rejetée. L'article 34 prévoit que le Conseil élit les membres du Bureau. Le Conseil comprenant trois membres cooptés, le président pourrait-il être choisi parmi eux ? Marion Boers explique que c'est possible, mais peu probable. Un autre participant estime que l'attribution des tâches devrait être dévolue au Conseil plutôt qu'au président. Marion Boers souligne qu'il faut que quelqu'un dresse la liste et que ceci se fait en consultation avec le Conseil. On demande de modifier le libellé comme suit : « ... proposées par le Président ou la Présidente et adoptées par le Conseil ».</p> <p><b>Motion supplémentaire :</b> Modifier le libellé de l'article 30d comme suit : proposées par le Président ou la Présidente et adoptées par le Conseil.</p> <p><b>Motion :</b> Robert Ensor</p> <p><b>Appuyée par :</b> Amalaine Diabova</p>

	<p>Pour : 46, Contre : 3, Abstention : 1</p> <p>Marion Boers revient au vote de défiance envers le Conseil envisagé à l'article 33. Il faudrait alors remplacer la totalité du Conseil, ce qui exigerait un vote en ligne ou une réunion statutaire en personne. Une participante se dit d'accord avec la disposition de destitution du Conseil, mais estime que le seuil de 10 % n'est pas assez élevé. Un autre participant est d'avis qu'une telle situation nécessiterait la convocation d'une réunion extraordinaire. Liese Katschinka souligne que, dans un tel cas, la majorité des organisations prévoient la tenue d'un congrès extraordinaire au lieu de fixer un seuil de 10 % ou 20 % des membres. Au vu des discussions de la veille sur les petites organisations, le seuil de 10 % pourrait représenter une petite fraction des professionnels représentés par la FIT. Reiner Heard suggère le retrait de cet article afin que le prochain Conseil puisse réexaminer et étudier cet enjeu complexe.</p> <p><b>Motion :</b> Retirer l'article 33.</p> <p><b>Appuyée par :</b> Liese Katschinka</p> <p>Pour : 46, Contre : 2, Abstentions : 3</p> <p><b>Motion supplémentaire :</b> Ajouter à l'article 30c une disposition prévoyant que les membres cooptés du Conseil ne peuvent être élus au Bureau</p> <p><b>Motion :</b> Ika Kaminka (Norvège)</p> <p><b>Appuyée par :</b> Cristiana Coblis</p> <p>Pour : 31, Contre : 13, Abstentions : 7</p> <p>Motion rejetée. (majorité des 2/3 des membres présents requise)</p> <p>La représentante de la Norvège est d'avis que les votes devraient être pris à la majorité simple des pour et des contre, mais que l'on pourrait parler d'une majorité des 2/3 des personnes présentes. Un autre participant souligne que les absences sont des votes.</p> <p><b>Motion :</b> Accepter les modifications proposées aux articles 28 à 33</p> <p>Pour : 51, Contre : 0, Abstentions : 2</p> <p><b>Motion :</b> Accepter les modifications proposées aux articles 34 à 36</p> <p>Le Bureau et le Conseil constituent un organe unique et doivent</p>
--	--

		<p>travailler de concert.</p> <p>Pour : 50, Contre : 0, Abstention : 0</p>
<b>11.2.5</b>		<p><b>SECTION IV — CENTRES RÉGIONAUX</b></p> <p>La FIT alloue un budget de CHF 500 aux comités et aux centres régionaux. Les centres régionaux sont responsables de leur propre financement. FIT Europe n'a pas pu ouvrir un compte bancaire, faute d'être une entité juridique. Il faut préciser le statut juridique des régions.</p> <p>Natasha Dalügge-Momme mentionne une faute de frappe dans la version française : il faut lire « financer » au lieu de « financier » (article 37).</p> <p>Les associations membres de la FIT dans une région donnée sont automatiquement membres du centre régional, mais elles doivent y participer activement. Marion Boers discute de la façon dont le Conseil a adopté le principe de subsidiarité, en vertu duquel les questions sont abordées à l'échelon le plus compétent. Certains participants commentent l'article 41 : Les centres régionaux devraient recevoir un bref compte rendu des groupes de travail de la FIT qui ont trait à leur région. Werner Richter est d'avis que les régions devraient pouvoir déléguer un observateur aux réunions des comités et des groupes de travail. Les termes « groupe de travail » et « comité » ne sont pas définis dans les Statuts. Christine Springer souligne que les groupes de travail ne doivent pas avoir de comptes à rendre aux centres régionaux de la FIT. Marion Boers demande au Congrès s'il serait acceptable que les centres régionaux reçoivent simplement des copies des rapports soumis au Conseil par les groupes de travail ; les participants sont d'accord.</p> <p><b>Motion supplémentaire :</b> Modifier comme suit le libellé de l'article 41 : « Les centres régionaux seront informés et recevront des mises à jour des groupes de travail de la FIT sur tout projet... »</p> <p><b>Motion :</b> Christine Springer</p> <p><b>Appuyée par :</b> Zofia Rybińska</p> <p>Pour : 46, Contre : 5, Abstentions : 2</p> <p><b>Motion :</b> Accepter les modifications proposées aux articles 37 à 42</p> <p>Pour : 49, Contre : 2, Abstention : 1</p>
<b>11.2.6</b>		<b>SECTION V — FINANCES</b>

		<b>Motion :</b> Accepter les modifications proposées  Modification d'ordre terminologique ne nécessitant pas de vote.
<b>11.2.7</b>		SECTION VI — PROCÉDURES  <b>Motion :</b> Accepter les modifications proposées aux articles 49 à 53  Pour : 41, Contre : 1, Abstention : 1
<b>11.2.8</b>		SECTION VII — DISSOLUTION  Aucune modification à cette section (articles 54 à 56)
<b>11.2.9</b>		SECTION VIII — ENTRÉE EN VIGUEUR  <b>Motion :</b> Accepter les modifications proposées aux articles 54 à 57  Pour : 53, Contre : 0, Abstention : 1
<b>11.3</b>	Modifications au Règlement intérieur de la FIT	<b>Voir le document</b> <a href="#">11.3 - RoP amendments</a>  Il faut discuter des modifications au Règlement intérieur proposées par le Conseil et par le Comité de développement organisationnel et voter sur ces propositions.
<b>11.3.1</b>	Propositions du Conseil	<b>Motion :</b> Discuter des modifications au Règlement intérieur de la FIT section par section et voter sur ces propositions
<b>11.3.2</b>		SECTION I — LE CONGRÈS  <b>Motion :</b> Accepter les modifications proposées  Un participant souligne qu'il faut supprimer les points E IV et F II puisque le Congrès a voté contre le vote électronique.  Pour : 51, Contre : 1, Abstention : 0  La première modification à l'article 2 signifie que la majorité des communications passent par le Secrétariat plutôt que par le secrétaire général. Un participant demande combien d'observateurs peuvent se joindre à une délégation. On demande aussi pourquoi une organisation membre a besoin d'observateurs. L'autre modification vise à permettre aux membres du comité des pouvoirs d'accomplir leur travail avant le Congrès.  <b>Motion supplémentaire :</b> Retirer la mention des nombres et rendre les organisations membres responsables de leurs observateurs  <b>Motion :</b> João Esteves-Ferreira. <b>La motion n'est pas appuyée.</b>

	<p><b>Motion</b> : Accepter les modifications proposées aux articles 2 à 6 Pour : 51, Contre : 1, Abstention : 1</p> <p><b>Motion</b> : Accepter les modifications proposées aux articles 7 à 10 Pour : 49, Contre : 2, Abstention : 1</p> <p><b>Motion</b> : Accepter les modifications proposées aux articles 20 à 22 Le Conseil considère que les associations membres devraient avoir l'occasion d'évaluer les candidats – d'où la proposition d'insérer ces nouveaux articles. Le Conseil décidera du système de scrutin approprié, qui pourrait prendre la forme de la technologie utilisée lors du présent Congrès statutaire.</p> <p>Pour : 51, Contre : 1, Abstention : 0</p>
<b>11.3.3</b>	<p><b>SECTION II — LE CONSEIL</b></p> <p>La modification à l'article 29 est de nature rédactionnelle. Un participant relève une faute de frappe à la quatrième ligne de la version anglaise où le mot « maybe » devrait se lire « may be ».</p> <p><b>Motion supplémentaire</b> : Ajouter « centres régionaux » à l'article 31</p> <p><b>Motion proposée et appuyée par</b> : João Esteves-Ferreira pour deux organisations différentes</p> <p>Pour : 51, Contre : 0, Abstention : 0</p> <p><b>Motion</b> : Accepter les modifications proposées aux articles 29 à 33 Pour : 50, Contre : 0, Abstention : 0</p> <p><b>Motion</b> : Accepter les modifications proposées aux articles 34 à 36 Pour : 52, Contre : 0, Abstention : 1</p> <p>Nota : Les modifications aux articles 23 à 28 sont uniquement de nature rédactionnelle.</p> <p><b>Motion</b> : Accepter les modifications proposées aux articles 37 à 40 Pour : 51, Contre : 0, Abstention : 1</p>
<b>11.3.4</b>	<b>SECTION III — LE BUREAU</b>

		<p><b>Motion :</b> Accepter les modifications proposées aux articles 41 à 59</p> <p>Pour : 48, Contre : 1, Abstention : 1</p>
<b>11.3.5</b>		<p>SECTION IV — ADMISSIONS, SUSPENSIONS ET EXTINCTION DE LA QUALITÉ DE MEMBRE</p> <p>Aucune modification</p>
<b>11.3.6</b>		<p>SECTION V — LANGUES</p> <p>Aucune modification</p>
<b>11.3.7</b>		<p>SECTION VI — GROUPES DE TRAVAIL ET COMITÉS PERMANENTS DE LA FIT</p> <p><b>Motion :</b> Accepter les modifications proposées</p> <p>On explique que les comités permanents exerceront avant tout des fonctions internes nécessaires au bon fonctionnement du Conseil, sur des sujets comme les admissions ou les investissements. Les groupes de travail auront un mandat plus court, généralement de 6 à 12 mois. S'il faut un mandat plus long, le Conseil pourra en décider. Contrairement aux comités, les groupes de travail pourront se faire allouer des fonds. Reiner Heard explique que cette restructuration s'impose. Les participants étudient attentivement cette question. À l'article 70, le terme « comités » doit être remplacé par « groupes de travail ». Les comités permanents répondent aux besoins du Conseil. Un comité s'inquiète beaucoup de la courte durée des mandats. Certains groupes de travail sont très actifs et d'autres pas. Le mandat d'un groupe de travail pourrait durer jusqu'à trois ans, à la discrétion du Conseil.</p> <p><b>Motion supplémentaire :</b> Retirer « court terme » de l'article 70</p> <p><b>Motion :</b> Christine Springer</p> <p><b>Appuyée par :</b> Werner Richter</p> <p>Pour : 49, Contre : 2, Abstentions : 3</p> <p><b>Motion supplémentaire :</b> Supprimer la première partie de la deuxième phrase de l'article 72</p> <p><b>Motion :</b> Zofia Rybińska</p> <p><b>Appuyée par :</b> Liese Katschinka</p> <p>Pour : 35, Contre : 11, Abstentions : 7. Motion adoptée.</p>

		<b>Motion :</b> Accepter les modifications proposées à la section VI  Pour : 48, Contre : 3, Abstentions : 2
<b>11.3.8</b>		<p><b>SECTION VII — PUBLICATIONS</b></p> <p>Les modifications sont surtout rédactionnelles et visent à mettre à jour les règles pour tenir compte des réunions virtuelles. Le terme « groupes de travail » est ajouté. Par le passé, il était de règle de nommer un directeur et un rédacteur en chef. Puisque ces deux postes sont occupés par la même personne depuis plusieurs années, il n'apparaît plus nécessaire de maintenir cette distinction. Par conséquent, on pourrait remplacer le mot « directeur » par « rédacteur en chef » aux articles 79 et 80, supprimer l'article 81 et conserver l'article 82 en en retirant le mot « directeur ». Un participant demande s'il y a une obligation légale d'avoir un directeur et un participant français confirme que tel est bien le cas en France, pays où la FIT est légalement constituée. Marion Boers promet d'étudier la question.</p> <p><b>Motion :</b> Accepter les modifications proposées</p> <p><b>Appuyée par :</b> Liese Katschinka</p> <p>Pour : 51, Contre : 0, Abstentions : 2</p>
Le point 15 de l'ordre du jour est devancé et abordé à ce moment.		
<b>11.3.9</b>		<p><b>SECTION VI — GROUPES DE TRAVAIL ET COMITÉS PERMANENTS DE LA FIT</b></p> <p><b>PROPOSITIONS RELATIVES À LA NOUVELLE STRUCTURE</b></p> <p>Proposition pour les <b>comités permanents</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité des admissions</li> <li>• Comité des investissements</li> <li>• Comité du fonds de solidarité</li> <li>• Comité des communications</li> </ul> <p>Proposition pour les <b>groupes de travail</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droits de l'homme</li> <li>• Normes</li> <li>• Forum de traduction et d'interprétation juridiques</li> </ul>

		<p><b>Motion :</b> Accepter les comités permanents et les groupes de travail que le Conseil nouvellement élu décidera d'établir</p> <p><b>Appuyée par :</b> João Esteves-Ferreira</p> <p>Adoptée à l'unanimité</p>
<b>11.4</b>	Nouveaux conseillers honoraires	<p><b>Voir le document :</b></p> <p><a href="#"><u>11.4. New honorary advisors</u></a></p> <p><b>Motion :</b> Nommer Frans De Laet conseiller honoraire</p> <p>Ancien secrétaire général et rédacteur en chef de Babel</p> <p><b>Appuyée par :</b> Izabel Arocha</p> <p>Pour : 31, Contre : 9, Abstentions : 11</p> <p><b>Motion :</b> Nommer Andrew Evans conseiller honoraire</p> <p>Ancien trésorier de la FIT et membre du Conseil pendant neuf ans</p> <p><b>Appuyée par :</b> Izabel Arocha</p> <p>Pour : 47, Contre : 3, Abstentions : 2</p> <p><b>Motion :</b> Nommer Adolfo Gentile conseiller honoraire</p> <p>Président de la FIT de 1999 à 2002, Australie</p> <p><b>Appuyée par :</b> Izabel Arocha</p> <p>Pour : 42, Contre : 2, Abstentions : 7</p> <p><b>Motion :</b> Nommer Peter Krawutschke conseiller honoraire</p> <p>Membre du Conseil pendant neuf ans à titre de secrétaire général et de président de la FIT</p> <p><b>Appuyée par :</b> Izabel Arocha</p>

		<p>Pour : 40, Contre : 8, Abstentions : 12</p> <p><b>Motion :</b> Nommer Marion Boers conseillère honoraire</p> <p>Présidente sortante de la FIT et membre du Conseil pendant neuf ans</p> <p><b>Appuyée par :</b> Izabel Arocha</p> <p>Pour : 43, Contre : 1, Abstentions : 7</p> <p>Un participant pose trois questions. Premièrement, il aurait fallu avoir de plus amples renseignements sur chaque candidat ; Marion Boers répond qu'un rapport contenant plus d'information a été distribué à l'avance. Deuxièmement, pourquoi Betty Cohen était-elle absente de la liste ? On répond qu'elle faisait partie des candidats, mais que le Conseil ne l'a pas retenue. Troisièmement, tous les présidents deviennent-ils automatiquement conseillers honoraires ? On répond par la négative. L'organe s'appelait Conseil des sages jusqu'à ce que cette appellation soit remplacée par celle de conseillers honoraires. Le dernier vote sur la nomination de conseillers honoraires a eu lieu en 1999. Le vote se fera séparément pour chaque personne. Les délégués belges déclarent qu'ils ne pourront approuver l'une des personnes qui a proposé des mesures contraires aux voeux de leur association.</p>
12.	Partenariats	<p><b>Voir les documents</b> « Partenariats avec la <a href="#">CIUTI</a> et <a href="#">EULITA</a> »</p> <p>Les protocoles d'entente avec la CIUTI et EULITA sont prêts à être signés. Ils répondent à la demande de renforcement de la collaboration entre la FIT et certaines organisations formulée lors du dernier Congrès. Une liste d'organisations a été dressée et le Conseil continuera d'œuvrer à l'établissement de relations avec elles. Marion Boers remercie les personnes qui ont travaillé à ce dossier et se réjouit du résultat de leurs efforts. Un représentant belge fait état des préoccupations de son association quant à l'existence d'EULITA. Comment un conseiller honoraire qui est censé avoir à cœur les intérêts de la FIT a-t-il pu fonder une association qui fait concurrence à FIT Europe ? EULITA aurait dû être fondée au sein de la FIT, ce que la Chambre Belge a tenté de faire. EULITA nuit au travail que l'association belge accomplit pour les traducteurs juridiques assermentés. L'enjeu est si important qu'il a forcé l'association à se départir d'un membre de son conseil de direction : Frans de Laet jouait un rôle très important au sein de ce conseil, qu'il a dû quitter. L'association ne pouvait appuyer un membre qui affirmait avoir eu cette idée. Le seul fait d'armes d'EULITA a été d'envoyer une lettre au ministre de la Justice du</p>

		<p>Royaume-Uni ; or, l'idée venait de la FIT et la lettre devait être envoyée plus tard par les deux organisations. EULITA n'a pas parlé du protocole d'entente à ses membres. EULITA devrait devenir un membre ordinaire de la FIT et il ne faut pas signer le protocole. Liese Katschinka explique à nouveau les raisons pour lesquelles EULITA a été fondée. La Chambre Belge a adhéré à EULITA. Il est malheureux que cette question soit soulevée lors de la réunion.</p> <p>Natascha Dalügge-Momme explique que la signature de ce protocole ne fait pas l'unanimité au sein de FIT Europe et qu'il faut plus de temps pour étudier la situation. Evor Fogarty précise que FIT Europe a beaucoup travaillé à ce mémoire d'entente, qui n'est toutefois pas une initiative de FIT Europe. L'initiative répond à une demande du Congrès. Il y a un problème lié à l'histoire et aux perceptions et il y a maintenant une division au sein du comité directeur de FIT Europe.</p> <p>Evor Fogarty a utilisé son vote prépondérant à titre de présidente du comité directeur pour faire avancer le protocole d'entente : « Il ne s'agissait pas d'un engagement contractuel, puisque nous pouvions résilier le protocole n'importe quand. Dans l'esprit de l'article 4c des Statuts, il importait surtout de trouver des domaines dans lesquels nous pouvions faire front commun, de sorte que nous devrions pouvoir régler nos différends dans le cadre du protocole. » Une autre participante se demande s'il est opportun qu'une organisation internationale signe un protocole d'entente avec une organisation européenne. S'il y a signature, ce devrait être entre FIT Europe et EULITA.</p> <p>Marion Boers et Hannelore Lee-Jahnke signent le protocole d'entente entre la FIT et la CIUTI.</p> <p>Evor Fogarty et Liese Katschinka signent le protocole d'entente entre FIT Europe et EULITA.</p>
13.	<b>Publications de la FIT</b>	<p><b>Voir le document :</b></p> <p><a href="#"><u>13. FIT Publications ReportSC2014</u></a></p> <p>Les deux rédacteurs de Translatio ne sont plus disponibles. Marion Boers demande aux associations membres de suggérer des personnes pouvant les remplacer.</p> <p><b>Motion :</b> Accepter les rapports tels qu'ils ont été soumis</p> <p><b>Appuyée par :</b> João Esteves-Ferreira</p> <p>Adoptée à l'unanimité</p>
14.	<b>Propositions des associations</b>	<p><b>Voir le document :</b></p> <p><a href="#"><u>14.1. ITI Proposal</u></a></p>

	<b>membres de la FIT</b>	<p>On demande à l'ITI d'adapter et de finaliser sa proposition relative à l'échelonnement des élections afin qu'elle puisse être étudiée. Le représentant de l'ITI souligne que la proposition vient de la réalisation du fait qu'il y aura un problème si l'on réduit le nombre de membres du Conseil de 17 à 12 et que la majorité d'entre eux sont remplacés en même temps. D'où l'idée d'une rotation des mandats ou d'un échelonnement des élections. Marion Boers juge que la proposition mérite un examen plus attentif ; vu les contraintes de temps, elle propose que le Congrès donne au Conseil le mandat d'étudier cette question. Tout le monde pourra faire des suggestions et des propositions à ce sujet.</p> <p><b>Motion :</b> Que le Congrès donne au Conseil le mandat d'étudier cette question</p> <p>Adoptée à l'unanimité</p> <p><b>Résolution sur la protection des traducteurs et interprètes en zones de conflit.</b> Henry Liu a étudié la question et confirme que ni la Croix-Rouge internationale ni la Convention de Vienne ne protègent les traducteurs et interprètes.</p> <p><b>Motion :</b> Que le Congrès adopte cette résolution. Marion Boers demande que la résolution soit traduite en plusieurs langues et largement diffusée si elle est adoptée.</p> <p>Motion adoptée à l'unanimité</p>
15.	<b>Cotisations</b>	<p><b>Voir les documents :</b></p> <p><a href="#"><u>15.1. Committee Report Travel costs</u></a></p> <p><a href="#"><u>15.2. Dues Treasurer</u></a></p> <p><a href="#"><u>15.2.1. Dues Council</u></a></p>
15.1	<b>Rapport du Comité du fonds des frais de voyage</b>	<p>Cette proposition vise à permettre à plus d'organisations de mettre en candidature des membres aptes à siéger au Conseil. On a demandé au Conseil de se pencher sur la question. Le comité présidé par Sabine Colombe a étudié les chiffres sur la base du coût moyen d'une réunion du Conseil dont les membres sont répartis à travers le monde, et conclu que pour pouvoir payer les frais de voyage de tous les membres du Conseil, il faudrait hausser les cotisations de 15 % avec un plafond. À l'heure actuelle, la FIT paie uniquement les frais de voyage des membres du Bureau. Sabine Colombe a préparé un chiffrier très utile permettant d'entrer différentes configurations et de recalculer les</p>

		<p>montants. Il peut servir à ajuster nos cotisations. Une version inclut tous les frais de voyage et l'autre les exclut. Après un examen détaillé des chiffres et des propositions présentés, Caitlin Walsh observe que nous discutons des frais afférents à des réunions de réseautage alors que nous avons voté l'abandon du réseautage ce matin. Les frais de voyage ne constituent pas un nouveau poste de dépenses, mais sont compris dans l'administration. Marion Boers explique qu'il ne s'agit pas de payer les voyages <b>au lieu de</b> faire autre chose, mais plutôt de faire participer plus d'associations. Robert Ensor estime qu'il s'agit d'une question d'équité puisque certains pays sont moins bien nantis que les autres. Ralf Lemster est d'avis qu'il ne serait pas sage de consacrer davantage d'argent aux frais de voyage. Par contre, Maria Mousafiri pense que les membres du Conseil qui reçoivent des fonds de leur association seraient peut-être moins libres d'oeuvrer pour le bien de la profession, par exemple si leur association ne peut couvrir ces frais. L'association bulgare n'appuiera pas cette proposition. Il y aura toujours des gens qui ne pourront participer faute de fonds. Il serait préférable d'affecter l'argent à des projets bénéfiques pour la profession.</p>
15.2	<b>Cotisations 2015-2017</b>	<p>Une des propositions inclut l'augmentation du financement des frais de voyage et l'autre l'exclut. La FIT pourrait encore financer certains projets comme le site web, allouer plus d'argent aux centres régionaux, etc. Si la FIT paie tous les frais de voyage, il faudra hausser les cotisations de 25 % comme le prévoit l'option 1. Par contre, l'option 2 prévoit une hausse des cotisations de 10 %, qui permettra à la FIT de faire davantage pour la profession. On propose également d'échelonner l'augmentation et de hausser dans la même proportion la cotisation des membres associés. Il est également recommandé que le Conseil recrute de nouvelles associations membres pour augmenter les recettes de la FIT au moment où les frais d'administration resteraient les mêmes. Iwan Davies demande si le prochain Conseil pourrait s'engager à envisager d'autres sources de financement pour la FIT. Reiner Heard explique que le sondage auprès des membres a fait ressortir des idées sur d'autres sources de revenu, comme la publicité des sociétés de logiciels. Il faudra les étudier, ainsi que d'autres façons d'augmenter les recettes comme les commandites et la publicité, ainsi que la vente de publications. Par ailleurs, les associations pourraient recueillir des fonds pour des projets ou pour l'organisation. Maria Mousafiri demande pourquoi la FIT n'obtient pas de subventions de l'UNESCO. Marion Boers explique que l'UNESCO n'accorde pas ce genre de subventions. Elle demande ensuite laquelle des deux options a la préférence de la majorité des participants et suggère de passer au vote. Sandra Bertolini demande pourquoi on ne propose pas d'augmenter la cotisation des membres associés.</p> <p><b>Motion supplémentaire :</b> (Amender l'option 2 proposée) en relevant le plafond de 3 100 CHF à 4 500 CHF. (Nota : l'option 2 ne figure pas à l'écran de vote, mais Marion Boers indique que l'amendement vise</p>

	<p>l'option 2)</p> <p><b>Motion :</b> Ralf Lemster</p> <p><b>Appuyée par :</b> Marion Boers</p> <p>Pour : 36, Contre : 16, Abstentions : 2. Motion adoptée</p> <p><b>Motion supplémentaire :</b> Relever le plafond dans les options 1 et 2</p> <p><b>Motion :</b> Werner Richter</p> <p><b>Appuyée par :</b> Henry Liu</p> <p>Pour : 32, Contre : 18, Abstention : 1</p> <p><b>Motion :</b> Ajouter l'option 3, qui est identique à l'option 1 sans la hausse du plafond</p> <p><b>Motion :</b> Eva Malkki (Finlande)</p> <p><b>Appuyée par :</b> Aucun appui</p> <p><b>Motion :</b> Ajouter un point 6 aux deux options : Donner instruction au Conseil d'explorer de nouvelles sources de revenu</p> <p>Pour : 47, Contre : 3, Abstentions : 4</p> <p><b>Vote :</b> Choisir une option</p> <p>Option 1 (25 % plus hausse du plafond à 4 500 CHF) - 11</p> <p>Option 2 (10 % plus hausse du plafond à 4 500 CHF) - 24</p> <p>Ni l'une ni l'autre - 17</p> <p>Abstentions - 2</p> <p>Alan Melby rappelle au Congrès que l'augmentation de 25 % couvre les frais de voyage des membres du Conseil. Laura Rodriguez O'Dwyer souligne que son association peine à payer les cotisations. Liese Katschinka demande au Congrès d'appliquer l'article 8 du Règlement intérieur, qui prévoit qu'en cas de doute, un deuxième vote peut être tenu pour clarifier la situation.</p> <p><b>Motion :</b> Tenir un deuxième vote pour clarifier la situation. Marion</p>
--	---

		<p>Boers explique que dans ce cas, une option devra recueillir au moins 50 % des voix pour être adoptée. En l'absence d'une telle majorité claire, une nouvelle option pourrait être présentée.</p> <p><b>Motion :</b> Tenir un deuxième vote pour clarifier la situation</p> <p>Option 1 (augmentation échelonnée de 25 % et relèvement du plafond à 4 500 CHF pour couvrir les frais de voyage) - 5</p> <p>Option 2 (augmentation échelonnée de 10 % et relèvement du plafond à 4 500 CHF) - 26</p> <p>Ni l'une ni l'autre - 18</p> <p>Abstention - 1</p> <p>L'option 2 est adoptée. Il est entendu à l'unanimité que ce vote inclut une augmentation identique pour les membres observateurs et associés.</p> <p><b>Motion supplémentaire :</b> Demander au Conseil nouvellement élu de définir un système de vote à la « majorité simple » qui servira lors de toutes les réunions de la FIT et qui sera inclus dans le Règlement intérieur</p> <p><b>Motion :</b> Faith Cormier</p> <p><b>Appuyée par :</b> Izabel Arocha</p> <p>Pour : 43, Contre : 4, Abstentions : 4</p> <p><b>Motion :</b> Approuver les modifications au Règlement financier</p> <p><b>Appuyée par :</b> Andrew Evans</p> <p>Adoptée à l'unanimité</p>
16.	<b>Annonce de la composition du nouveau Conseil</b>	<p>Les scrutateurs ont vérifié qu'aucun électeur n'avait voté pour plus de 14 membres du Conseil. Les résultats sont indiqués dans l'ordre décroissant des suffrages :</p> <p>Reiner Heard, Allemagne : 47</p> <p>Eva Malkki, Finlande : 44</p> <p>Reina de Bettendorf, Panama : 43</p>

		<p>Henry Liu, Nouvelle-Zélande : 42</p> <p>Eleanor Cornelius, Afrique du Sud : 39</p> <p>Sabine Colombe, France : 38</p> <p>Gangqy Wang, Chine : 38</p> <p>Terence Oliver, Royaume-Uni : 36</p> <p>Maria Mousafiri, Grèce : 35</p> <p>Kevin Quirk, Norvège : 34</p> <p>Silvana Marchetti, Cuba : 31</p> <p>Robert Ensor, Pays-Bas : 28</p> <p>Alan Melby, États-Unis : 28</p> <p>Sandra Bertolini, Italie et Olga Egorova, Russie : 24 (ex-aequo)</p> <hr/> <p>Durant la discussion qui suit, on décide qu'au vu de cette situation inhabituelle, les 15 candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont élus directement au Conseil et qu'il ne restera donc que deux autres membres à coopter.</p> <hr/> <p>Les candidats ci-dessous n'ont pas été élus au Conseil de la FIT pour 2014-2017.</p> <p>Beatriz Rodriguez, Argentine : 23</p> <p>Kenneth Larose, Canada : 20</p> <p>Alejandra M. Jorge, Argentine : 19</p> <p>Emilia Korlova, Bulgarie : 13</p> <p>Rada Sharlandzhieva, Bulgarie : 9</p>
17.	Divers	<p><b>Voir le document :</b></p> <p>17 – <a href="#"><u>ITI proposal</u></a></p> <p>L'ITI propose la nomination d'un adjoint qui aiderait la directrice générale dans ses tâches. Marion Boers souligne que cette question est déjà à l'examen.</p>

18.	<b>Date et lieu du XXI<sup>e</sup> Congrès</b>	<p>Les deux associations membres qui ont offert d'accueillir le Congrès de 2017 présentent leurs propositions : le CTPBA d'Argentine et l'AUSIT d'Australie.</p> <p>Des questions sont posées sur la date du Congrès, son financement et les entités qui l'organisent. Le Conseil a procédé aux vérifications préalables et s'est inquiété du risque économique qu'entraînerait la tenue d'une telle rencontre internationale en Argentine. Andrew Evans demande à la délégation argentine si elle a quelque chose à ajouter à sa réponse d'une page. Beatriz Rodriguez répond que le CTPBA est d'avis que la situation économique de l'association ou du pays ne compromettrait pas la tenue du Congrès.</p> <p>Vote :</p> <p>1) Argentine – 23 voix</p> <p>2) Australie – 27 voix</p> <p>Le Conseil nouvellement élu travaillera avec l'AUSIT pour assurer la réussite du XXI<sup>e</sup> Congrès de la FIT qui aura lieu à Brisbane, en Australie.</p>
19.	<b>Clôture</b>	<p>Marion Boers remercie toutes les personnes présentes pour leur participation active et significative, ainsi que les anciens membres du Conseil, avant d'offrir ses services à l'organisation. Les nouveaux membres du Conseil seront présentés lors de la cérémonie d'ouverture du Congrès ouvert le lendemain, durant laquelle on annoncera également la lauréate de la Médaille Pierre-François Caillé. Marion remercie également les interprètes pour leurs services, en soulignant qu'ils ont travaillé jusqu'à une heure tardive. On demande aux nouveaux membres du Conseil de rester sur place pour élire le nouveau Bureau.</p> <p>La présidente Marion Boers et la directrice générale Jeannette Ørsted reçoivent des fleurs et remercient les participants de leur avoir permis de servir la FIT.</p> <p>La réunion est levée à 18 h 39.</p>

**Réunion du Conseil nouvellement élu pour coopter d'autres membres et élire le Bureau.**